



**Monsieur le Premier Ministre  
Manuel Valls  
Hôtel Matignon  
57 rue de Varenne  
75007 Paris**

Paris, le 26 février 2016

Monsieur le Premier ministre,

La crise de l'élevage se double désormais d'une crise de l'abattage.

Ces derniers mois, la diffusion de vidéos révélant des conditions cruelles de manipulations et de mise à mort d'animaux au sein de plusieurs établissements français d'abattage a suscité la consternation de nos concitoyens et confirmé une situation accablante pour notre pays, dénoncée depuis plusieurs années.

L'Office Alimentaire et Vétérinaire (OAV) de la Commission européenne a rapporté à plusieurs reprises de graves manquements à la réglementation sur la protection des animaux dans des abattoirs français et une réaction insuffisante des autorités nationales : carences dans les contrôles officiels et absence de sanctions dissuasives au regard des infractions constatées. L'un des points les plus inquiétants concerne l'absence de contrôle et de mesures de correction sur des éléments essentiels comme l'efficacité de l'étourdissement ou la vérification des signes d'inconscience avant la saignée et la découpe des animaux.

Le ministre de l'Agriculture n'agit pas à la mesure de la gravité de la situation et ne répond pas aux demandes des organisations nationales de protection animale qui, depuis des années, exigent des mesures concrètes pour mettre un terme aux trop nombreuses infractions des opérateurs abatteurs.

La "*Stratégie bien-être animal 2016-2020*", récemment élaborée « à droit constant » par le ministère de l'Agriculture, ne permet pas davantage de répondre aux attentes en matière de protection animale en abattoirs.

Pour toutes ces raisons, nous demandons au Gouvernement :

- La création d'une commission d'enquête parlementaire sur les conditions d'abattage des animaux. Elle est soutenue par de nombreux parlementaires, des organisations professionnelles et par des centaines de milliers de citoyens ;
- Un contrôle régulier du poste d'abattage par des vétérinaires inspecteurs afin de vérifier les conditions de mise à mort des animaux dans le respect des réglementations nationales et européennes. Cette mesure nécessite un renforcement immédiat des effectifs et la mise en place de caméras pour une surveillance continue du poste d'abattage par les agents de contrôle ;
- Un renforcement du niveau des sanctions administratives et pénales et de leur application afin qu'elles soient suffisamment dissuasives pour les établissements d'abattage en infraction.

Nous exigeons des mesures fortes contre les infractions généralisées en abattoirs, qui perdurent depuis trop longtemps en France.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre très haute considération.



**Jean-Pierre Kieffer**  
Président  
OABA



**Léopoldine Charbonneaux**  
Directrice  
CIWF France



**Arlette Alessandri**  
Présidente  
Fondation Assistance aux  
Animaux

**Réha Hutin**  
**Présidente**  
**Fondation 30 Millions d'Amis**

**Richard Corde**  
**Président**  
**Ligue Française pour la**  
**Protection du Cheval**

**Natacha Harry**  
**Présidente**  
**La SPA**  
**(La Société Protectrice**  
**des Animaux)**

**Jean-Pierre Begnatborde**  
**Président**  
**Confédération Nationale des SPA**  
**de France**

**Ghislain Zuccolo**  
**Directeur Général**  
**Welfarm – Protection**  
**Mondiale des animaux de**  
**ferme**

**Antoine Comiti**  
**Président**  
**L214**

**Christophe Marie**  
**Directeur Pôle Protection Animale**  
**Fondation Brigitte Bardot**

**Jean Claude Nouet**  
**Vice-Président**  
**La Fondation Droit Animal,**  
**Éthique et Sciences (LFDA)**